



Décès et action en justice

Par GwenMath

Bonjour,

Voici mon problème :

Mon père et ma belle-mère ont vendu leur maison il y a 8 ans.

Depuis plusieurs mois, ils ont des problèmes judiciaires avec l'acheteuse qui leur demande de payer des réparations.

Le souci est que mon père vient de décéder. Avec ma belle mère ils étaient mariés sous le régime de la communauté universelle. Mais ma belle mère nous demande (ainsi que l'avocat), à mes frères et moi, de régler les frais, les honoraires et les réparations en notre qualité d'héritiers.

Je refuse car nous n'héritons de rien sous ce régime matrimoniale et que c'est à elle que revient l'actif et le passif de mon père décédé ; le bon comme le mauvais.

Qu'en est il réellement ? Y a t-il une possibilité pour que nous soyons inquiétés pour cette affaire ?

Merci de votre aide

Par ESP

Bonjour

Il est étonnant que la seconde épouse ait pu bénéficier des avantages de la communauté universelle, en présence d'enfants du défunt, héritiers réservataires...

Que dit l'acte de succession ?

Par exemple êtes vous nus-proprétaires ?

Par GwenMath

Bonjour, merci pour votre réponse.

Nous n'avons aucun document, pas même l'adresse d'un quelconque notaire.

Nous ne sommes pas Nus-proprétaires d'aucune de leur maison.

C'est pour cela que je suis dans l'incompréhension de ce courrier d'avocat nous demandant de payer...

Par ESP

Alors je vous conseille de voir un avocat...